



Décisions du Conseil d'Administration du 29 septembre 2010

Le Conseil d'Administration de FIMALAC réuni ce jour 29 septembre 2010 a notamment arrêté les rémunérations du Président Directeur Général et décidé une annulation d'actions.

1) Rémunérations du Président Directeur Général :

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sont rendues publiques les décisions du Conseil d'Administration sur les rémunérations du Président Directeur Général.

Sur proposition du Comité de sélection, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'Administration a arrêté les rémunérations dues à Marc LADREIT de LACHARRIERE au titre de l'exercice 2009/2010 à clore au 30 septembre 2010 et au titre du prochain exercice 2010/2011.

Au cours de l'exercice 2009/2010, Marc LADREIT de LACHARRIERE a perçu une rémunération fixe de 1 300 000 € au niveau de FIMALAC et de 500 000 \$ à celui de FITCH, montants inchangés depuis plusieurs années. Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire ces mêmes montants de rémunération fixe pour l'exercice 2010/2011.

Une rémunération variable de 769 000 € est due par ailleurs au niveau de FITCH pour l'exercice 2009/2010. Cependant, comme lors des deux exercices précédents, Marc LADREIT de LACHARRIERE a demandé à ce qu'elle ne lui soit pas versée et que FIMALAC puisse contribuer à hauteur de ce montant à la Fondation Culture et Diversité.

2) Annulation d'actions :

Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler 2 261 097 actions d'autocontrôle, représentant **7,27 %** d'un capital social composé de 31 091 097 actions, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

Le capital social de FIMALAC est ainsi réduit à un total de **28 830 000** actions et l'autocontrôle résiduel représente 1,1 % du nouveau capital.

Au travers de la société holding « Groupe Marc de Lacharrière » qu'il contrôle à 100 %, la participation de Marc LADREIT de LACHARRIERE dans FIMALAC s'élève à ce jour à **79,35 %** du capital.